

Afro Lipopo

Edition
n°1269 du
01.03.2021

Bi-Hebdomadaire d'Informations Générales et d'Investigations

Le Chef des oeuvres et des réalisations du Bi-Hebdomadaire «AFROLIPOPO» Bougeonsh Ovesifdep
Bougeonsh Ovesifdep: Institutions Fondamentales Sociales des Oeuvres et Développement des Editions
Editeur Redacteur en Chef: 0815099361 - 0999956001

PRIX :
5000 FC

Fatshi : " Où va l'argent de l'Etat ? "

(SUITE ET FIN)

ABANDONNÉ À SON TRISTE
SORT DEPUIS DES LUSTRES

Le quartier Mombele hausse le ton : la REGIDESO et la SNEL provoquent le Chef de l'Etat

Le Shop Lumbi Gloire débute l'an 2021 avec une marche de santé de 7 heures!

Afro Lipopo

Rédaction :
Avenue du Stade N°A23
Matonge/Kalamu (KinshasaRDC)
Editeur Responsable
Didier Buke Mpale Nkole
Tél.: 0815099361 - 0999956001
RÉDACTION: 0994171950-0898140461
0813590912-0812440874
E.mail: afrolipopo@gmail.fr

OCC: 12 millions USD cachés, fausse alerte

LA VIE DANS NOS PARTIS POLITIQUES

Survie de CONDOR: le VPM Gilbert Kakonde s'illustre en une véritable barrière!

CHAMBRE HAUTE DU PARLEMENT (SÉNAT)

Boniface Mwawatadi : un modèle de constance et de sagesse à suivre!



Adresse: Commune de Matete Quartier VIAZA 2/D
Nos contacts :
+ 2 4 3 8 2 4 2 8 6 2 8 6 ;
+8613226459788 +243 828 453 369
Page Facebook : AMB MARKET



PLUS DE
50 ANS DE MÉTIERS,
LEADER DANS LE SECTEUR DES ASSURANCES
EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

RÉCÉPISÉ DE RENOUVELLEMENT DE DÉCLARATION DE PUBLICATION N°MIN/CM/LMO/062/2015

FATSHI : « Où va l'argent de l'Etat ? »

Suite à une forte demande de nos lecteurs, nous reprenons l'article dont le titre est repris ci-dessous en intégralité pour une bonne lecture en y ajoutant d'autres éléments nouveaux qui nous ont été parvenus à la rédaction.

Tous les Congolais le savent. La République démocratique du Congo (RDC) reste et demeure un scandale tant en ce qui concerne ses richesses du sol et du sous-sol mais également de ses potentialités tant halieutique que forestière. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'impression que les hommes et les femmes, qui ont la charge de gérer les affaires publiques de l'Etat, donnent à l'opinion nationale, selon laquelle le pays n'a pas des moyens financiers pour bien accomplir ses tâches régaliennes, est totalement fautive.

Car, il suffit de bien analyser l'ordonnance-loi n°18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des impôts, des droits, taxes et redevances du pouvoir central, pour comprendre que l'Etat congolais ne peut pas manquer des moyens et autres ressources nécessaires et encore moins attendre l'essentiel de ses moyens rien que des redevances minières. L'ordonnance du 13 mars 2018 donne, en



effet, à l'Etat la possibilité de récolter beaucoup des recettes pour le Trésor public.

Il est connu de tous que tous les Etats du monde vivent avant tout des impôts qu'ils perçoivent de leurs citoyens. C'est ainsi que des pays qui n'ont pas assez de richesses minières et autres, arrivent à fonctionner normalement sans problèmes. Il est d'ailleurs incompréhensible que la République démocratique du Congo qui est un producteur de taille des minerais recherchés par les puissances du monde, et qui peut vivre rien que des impôts et taxes tirées de l'activité économique nationale, puisse manquer à ce point les ressources financières nécessaires à son développement. D'où la question de savoir : « Où va l'argent de l'Etat ? »

Pour vous donner la matière à réflexion, voici en facs simulés les différents libellés des droits, taxes et redevances que la loi accorde à chaque ministère et aux régies financières du pouvoir central.

FATSHI doit ouvrir l'œil et le bon

En ce qui nous concerne, le Président de la République doit mettre la pression sur l'Inspection Générale des Finances (IGF) afin de traquer tous les malfrats qui s'adonnent encore au coulage des recettes, pour permettre à l'Etat de disposer des moyens de sa politique. L'Etat congolais a beaucoup des canaux par lesquels l'argent peut entrer dans ses caisses. Il suffit de bien encadrer ces mécanismes et les choses peuvent aller pour le mieux.

La Kabilie à la base de cette situation

Au regard de tout (Suite en page 3)

SOMMAIRE	
<p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE</p> <p>13 mars 2018 - Ordonnance-loi n° 18/003 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir central, col. 1.</p> <p>13 mars 2018 - Ordonnance-loi n° 18/004 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances de la province et de l'entité territoriale décentralisée ainsi que les modalités de leur répartition, col. 28.</p>	
<p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE</p> <p>Ordonnance-loi n° 18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir central</p> <p><i>Le Président de la République,</i></p> <p>Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/022 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 125, 171, 174, 202, 203 et 221 ;</p> <p>Vu la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques ;</p> <p>Vu la Loi n° 17/015 du 24 décembre 2017 portant habilitation du Gouvernement ;</p> <p>Vu l'Ordonnance n° 17/004 du 07 avril 2017 portant nomination d'un Premier Ministre ;</p> <p>Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;</p>	
<p>Sur proposition du Gouvernement délibérée et approuvée par le Conseil des Ministres,</p> <p style="text-align: center;">ORDONNE :</p> <p>Article 1^{er} :</p> <p>La présente Ordonnance-Loi a pour objet de fixer la nomenclature des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative des administrations et services d'assistance, au profit du Gouvernement central, conformément à la Constitution et à la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.</p> <p>Article 2 :</p> <p>La nomenclature des droits, taxes et redevances dont est question à l'article 1^{er} ci-dessus concerne exclusivement les finances du Pouvoir central conformément aux dispositions des articles 202 et 203 de la Constitution.</p> <p>Article 3 :</p> <p>Les droits, taxes et redevances repris en annexe à la présente Ordonnance-Loi ne peuvent faire l'objet d'une quelconque perception, ni en partie, ni en totalité, au profit d'une province, d'une entité territoriale décentralisée, d'un organisme, d'un établissement ou service public de l'Etat.</p> <p>La perception des frais administratifs, en plus de ces droits, taxes et redevances, est prohibée. Tout acte instituant de tels frais ou amputant des droits dus au Trésor Public est nul de plein droit.</p> <p>Article 4 :</p> <p>Les droits, taxes et redevances institués et perçus au profit du Pouvoir Central figurent en annexe à la présente Ordonnance-Loi. Ces droits, taxes et redevances y sont repris par Ministère et services d'assistance.</p>	

Il ne peut être institué d'autres droits, taxes et redevances au profit du Pouvoir central qu'en vertu d'une loi, après avis préalable des Ministres ayant le budget et les finances dans leurs attributions.

La présente Ordonnance-Loi entre en vigueur à la date de sa promulgation.

Fait à Kinshasa, le 13 mars 2018

Joseph KABILA KABANGE
 Pour le Premier Ministre
Joseph MAKILA SUMANDA
 Vice-Premier Ministre

ANNEXE																									
<p>I. AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES</th> <th>FAIT GÉNÉRATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>Droits de législation par la représentation diplomatique ou consulaire</td> <td>Demande de visa</td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>Taxe de délivrance de la note verbale</td> <td>Demande de délivrance</td> </tr> <tr> <td>03</td> <td>Droits de délivrance au passeport ordinaire</td> <td>Demande du passeport</td> </tr> <tr> <td>04</td> <td>Droits de délivrance de visa d'entrée</td> <td>Demande de Visa</td> </tr> <tr> <td>05</td> <td>Droits de délivrance de laissez-passer sans lieu de passage (LPTP)</td> <td>Demande de laissez-passer</td> </tr> <tr> <td>06</td> <td>Droits d'octroi de la carte consulaire</td> <td>Demande de la carte consulaire</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>Droits sur les actes d'état civil délivrés à l'étranger par les Ambassades et Consules de la République Démocratique du Congo.</td> <td>Demande d'enregistrement</td> </tr> </tbody> </table>		N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR	01	Droits de législation par la représentation diplomatique ou consulaire	Demande de visa	02	Taxe de délivrance de la note verbale	Demande de délivrance	03	Droits de délivrance au passeport ordinaire	Demande du passeport	04	Droits de délivrance de visa d'entrée	Demande de Visa	05	Droits de délivrance de laissez-passer sans lieu de passage (LPTP)	Demande de laissez-passer	06	Droits d'octroi de la carte consulaire	Demande de la carte consulaire	07	Droits sur les actes d'état civil délivrés à l'étranger par les Ambassades et Consules de la République Démocratique du Congo.	Demande d'enregistrement
N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR																							
01	Droits de législation par la représentation diplomatique ou consulaire	Demande de visa																							
02	Taxe de délivrance de la note verbale	Demande de délivrance																							
03	Droits de délivrance au passeport ordinaire	Demande du passeport																							
04	Droits de délivrance de visa d'entrée	Demande de Visa																							
05	Droits de délivrance de laissez-passer sans lieu de passage (LPTP)	Demande de laissez-passer																							
06	Droits d'octroi de la carte consulaire	Demande de la carte consulaire																							
07	Droits sur les actes d'état civil délivrés à l'étranger par les Ambassades et Consules de la République Démocratique du Congo.	Demande d'enregistrement																							
<p>II. INTERIEUR ET SECURITE</p> <p>II.1. Secrétariat Général</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES</th> <th>FAIT GÉNÉRATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>Droits sur l'émission ou le renouvellement de permis de port d'arme d'habilitation, de chasse ou de sport ou son renouvellement</td> <td>Demande de permis de port d'arme d'habilitation, de chasse ou de sport ou son renouvellement</td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>Taxe sur l'autorisation spéciale de fabrication artisanale, d'importation ou de vente d'armes de chasse ou d'autodéfense</td> <td>Demande d'autorisation de fabrication artisanale, d'importation ou de vente d'armes de chasse ou d'autodéfense</td> </tr> </tbody> </table>		N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR	01	Droits sur l'émission ou le renouvellement de permis de port d'arme d'habilitation, de chasse ou de sport ou son renouvellement	Demande de permis de port d'arme d'habilitation, de chasse ou de sport ou son renouvellement	02	Taxe sur l'autorisation spéciale de fabrication artisanale, d'importation ou de vente d'armes de chasse ou d'autodéfense	Demande d'autorisation de fabrication artisanale, d'importation ou de vente d'armes de chasse ou d'autodéfense															
N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR																							
01	Droits sur l'émission ou le renouvellement de permis de port d'arme d'habilitation, de chasse ou de sport ou son renouvellement	Demande de permis de port d'arme d'habilitation, de chasse ou de sport ou son renouvellement																							
02	Taxe sur l'autorisation spéciale de fabrication artisanale, d'importation ou de vente d'armes de chasse ou d'autodéfense	Demande d'autorisation de fabrication artisanale, d'importation ou de vente d'armes de chasse ou d'autodéfense																							

<p>03 Droits de vente de la carte d'identité</p> <p>04 Droits de délivrance de permis d'exploitation d'une société de gestion</p> <p>05 Redevance annuelle d'exploitation d'une société de gestion</p>		<p>02 Droits de délivrance d'une attestation de perte de pièces de bord</p> <p>03 Droits d'octroi du casier judiciaire</p>																															
<p>II.2. Secrétariat Général/Partie Politiques</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES</th> <th>FAIT GÉNÉRATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>Droits d'enregistrement d'un parti ou regroupement politique</td> <td>Demande d'enregistrement d'un parti ou regroupement politique</td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>Droits de dépôt de candidature aux élections</td> <td>Dépôt d'une candidature à une élection</td> </tr> </tbody> </table>		N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR	01	Droits d'enregistrement d'un parti ou regroupement politique	Demande d'enregistrement d'un parti ou regroupement politique	02	Droits de dépôt de candidature aux élections	Dépôt d'une candidature à une élection	<p>III. DEFENSE NATIONALE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES</th> <th>FAIT GÉNÉRATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>Taxe sur l'acquisition ou le renouvellement de l'autorisation de transport, location, achat, vente, transport ou armement de produits explosifs</td> <td>Demande d'autorisation ou son renouvellement</td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>Taxe d'acquisition de produits explosifs</td> <td>Demande d'acquisition de produits explosifs</td> </tr> </tbody> </table>		N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR	01	Taxe sur l'acquisition ou le renouvellement de l'autorisation de transport, location, achat, vente, transport ou armement de produits explosifs	Demande d'autorisation ou son renouvellement	02	Taxe d'acquisition de produits explosifs	Demande d'acquisition de produits explosifs												
N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR																															
01	Droits d'enregistrement d'un parti ou regroupement politique	Demande d'enregistrement d'un parti ou regroupement politique																															
02	Droits de dépôt de candidature aux élections	Dépôt d'une candidature à une élection																															
N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR																															
01	Taxe sur l'acquisition ou le renouvellement de l'autorisation de transport, location, achat, vente, transport ou armement de produits explosifs	Demande d'autorisation ou son renouvellement																															
02	Taxe d'acquisition de produits explosifs	Demande d'acquisition de produits explosifs																															
<p>II.3. Direction Générale de Migration (DGM)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES</th> <th>FAIT GÉNÉRATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>Droits de délivrance de visa : - d'admission sociale, permanent, ordinaire ou de transit ; - juridique ou administrative ; - spécifique d'établissement ou de transit ; - de sortie ou de retour (en ou depuis l'étranger) ; - pour mineur ou étudiant</td> <td>Demande de Visa</td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>Droits de transposition de visa d'établissement</td> <td>Demande de transposition de visa</td> </tr> <tr> <td>03</td> <td>Droits de délivrance de laissez-passer individuel</td> <td>Demande de laissez-passer individuel</td> </tr> <tr> <td>04</td> <td>Frais de prolongation de séjour d'étranger autorisé au regard de la législation en vigueur</td> <td>Demande de prolongation de séjour d'étranger autorisé au regard de la législation en vigueur</td> </tr> <tr> <td>05</td> <td>Droits de validation de permis d'entrée</td> <td>Demande de validation de permis d'entrée</td> </tr> <tr> <td>06</td> <td>Droits de délivrance de l'autorisation spéciale de circulation commerciale économique des pays des grands lacs (CEPAL)</td> <td>Demande de l'autorisation spéciale de circulation</td> </tr> </tbody> </table>		N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR	01	Droits de délivrance de visa : - d'admission sociale, permanent, ordinaire ou de transit ; - juridique ou administrative ; - spécifique d'établissement ou de transit ; - de sortie ou de retour (en ou depuis l'étranger) ; - pour mineur ou étudiant	Demande de Visa	02	Droits de transposition de visa d'établissement	Demande de transposition de visa	03	Droits de délivrance de laissez-passer individuel	Demande de laissez-passer individuel	04	Frais de prolongation de séjour d'étranger autorisé au regard de la législation en vigueur	Demande de prolongation de séjour d'étranger autorisé au regard de la législation en vigueur	05	Droits de validation de permis d'entrée	Demande de validation de permis d'entrée	06	Droits de délivrance de l'autorisation spéciale de circulation commerciale économique des pays des grands lacs (CEPAL)	Demande de l'autorisation spéciale de circulation	<p>IV. ÉCONOMIE NATIONALE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES</th> <th>FAIT GÉNÉRATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>Droits d'octroi du numéro d'identification nationale</td> <td>Création d'une entreprise commerciale (personne physique ou juridique)</td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>Droits de vente d'une revue économique</td> <td>Vente de la revue économique</td> </tr> </tbody> </table>		N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR	01	Droits d'octroi du numéro d'identification nationale	Création d'une entreprise commerciale (personne physique ou juridique)	02	Droits de vente d'une revue économique	Vente de la revue économique
N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR																															
01	Droits de délivrance de visa : - d'admission sociale, permanent, ordinaire ou de transit ; - juridique ou administrative ; - spécifique d'établissement ou de transit ; - de sortie ou de retour (en ou depuis l'étranger) ; - pour mineur ou étudiant	Demande de Visa																															
02	Droits de transposition de visa d'établissement	Demande de transposition de visa																															
03	Droits de délivrance de laissez-passer individuel	Demande de laissez-passer individuel																															
04	Frais de prolongation de séjour d'étranger autorisé au regard de la législation en vigueur	Demande de prolongation de séjour d'étranger autorisé au regard de la législation en vigueur																															
05	Droits de validation de permis d'entrée	Demande de validation de permis d'entrée																															
06	Droits de délivrance de l'autorisation spéciale de circulation commerciale économique des pays des grands lacs (CEPAL)	Demande de l'autorisation spéciale de circulation																															
N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR																															
01	Droits d'octroi du numéro d'identification nationale	Création d'une entreprise commerciale (personne physique ou juridique)																															
02	Droits de vente d'une revue économique	Vente de la revue économique																															
<p>II.4. Police Nationale Congolaise</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES</th> <th>FAIT GÉNÉRATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>Taxe de gestionnaire par la Police Nationale Congolaise (procureur judiciaire ou receveur)</td> <td>Attribution et utilisation d'armes de la Police</td> </tr> </tbody> </table>		N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR	01	Taxe de gestionnaire par la Police Nationale Congolaise (procureur judiciaire ou receveur)	Attribution et utilisation d'armes de la Police	<p>V. FINANCES</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES</th> <th>FAIT GÉNÉRATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>Amendes pour non-respect de la législation de change</td> <td>Non-respect de la législation de change</td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>Droits sur le recouvrement de débet commercial</td> <td>Débet commercial</td> </tr> <tr> <td>03</td> <td>Droits sur la récupération des sommes indûment payées par le Trésor public</td> <td>Dépense des sommes indûment payées</td> </tr> <tr> <td>04</td> <td>Amendes pour défaut ou retard de présentation des tableaux de synthèses établis par le système comptable</td> <td>Non dépôt ou défaut de dépôt des tableaux de synthèses</td> </tr> <tr> <td>05</td> <td>Droits sur le remboursement des opérations des lignes nationales</td> <td>Remboursement des opérations des lignes nationales</td> </tr> </tbody> </table>		N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR	01	Amendes pour non-respect de la législation de change	Non-respect de la législation de change	02	Droits sur le recouvrement de débet commercial	Débet commercial	03	Droits sur la récupération des sommes indûment payées par le Trésor public	Dépense des sommes indûment payées	04	Amendes pour défaut ou retard de présentation des tableaux de synthèses établis par le système comptable	Non dépôt ou défaut de dépôt des tableaux de synthèses	05	Droits sur le remboursement des opérations des lignes nationales	Remboursement des opérations des lignes nationales						
N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR																															
01	Taxe de gestionnaire par la Police Nationale Congolaise (procureur judiciaire ou receveur)	Attribution et utilisation d'armes de la Police																															
N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR																															
01	Amendes pour non-respect de la législation de change	Non-respect de la législation de change																															
02	Droits sur le recouvrement de débet commercial	Débet commercial																															
03	Droits sur la récupération des sommes indûment payées par le Trésor public	Dépense des sommes indûment payées																															
04	Amendes pour défaut ou retard de présentation des tableaux de synthèses établis par le système comptable	Non dépôt ou défaut de dépôt des tableaux de synthèses																															
05	Droits sur le remboursement des opérations des lignes nationales	Remboursement des opérations des lignes nationales																															
<p>VI. BUDGET</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES</th> <th>FAIT GÉNÉRATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td> <td>Droits de vente de Douleur d'Appel d'Offres (DAO)</td> <td>Vente de Douleur d'Appel d'Offres</td> </tr> <tr> <td>02</td> <td>Droits sur les actes de marché passés au profit de l'Etat</td> <td>Octroi de l'autorisation de marché par le procureur de la République</td> </tr> </tbody> </table>		N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR	01	Droits de vente de Douleur d'Appel d'Offres (DAO)	Vente de Douleur d'Appel d'Offres	02	Droits sur les actes de marché passés au profit de l'Etat	Octroi de l'autorisation de marché par le procureur de la République																							
N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GÉNÉRATEUR																															
01	Droits de vente de Douleur d'Appel d'Offres (DAO)	Vente de Douleur d'Appel d'Offres																															
02	Droits sur les actes de marché passés au profit de l'Etat	Octroi de l'autorisation de marché par le procureur de la République																															

LES ACTEURS POLITIQUES DU GRAND EQUATEUR INTERPELLÉS

Président du parti politique URDCO : Me Ruffin Ebandja Ebio appellent ces derniers à s'aligner derrière le Patriarche Bertrand Ewanga dans l'Union sacrée de la Nation

Tous les observateurs avertis sont unanimes pour reconnaître que la République démocratique du Congo se trouve effectivement à la croisée des chemins en ce qui concerne son envol définitif pour son développement et surtout l'amélioration des conditions sociales de sa population. C'est sous cet angle que le Président de la République et Chef de l'Etat, Son Excellence monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, ne cesse d'exceller dans cette vision futuriste.

C'est la raison d'être de la création de l'Union sacrée de la Nation. Plusieurs acteurs politiques ont eu à s'aligner à cette vision. Et cela, après consultations avec toutes les forces vives de la Nation. Le président de l'URDCO (parti allié à l'UDPS), Me Ruffin Ebandja Ebio n'est pas resté insensible face à cette vision du Chef de l'Etat.

C'est dans cette optique que le président de l'URDCO appelle tous les acteurs politiques du Grand Equateur à s'aligner derrière la vision du patriarche Jean Bertrand Ewanga dans l'Union sacrée de la Nation. Ce dernier à une vision futuriste pour le développement de cette province, pourtant extrêmement riche à travers ses potentialités naturelles, mais dont les habitants continuent à croupir dans une misère noire.

En effet, pour la petite histoire, il convient de souligner que malgré ses nombreuses richesses du sol et du sous-sol le Grand Equateur continue à croupir dans une misère noire. Mais, estime Jean Bertrand Ewanga, avec la vision du Chef de l'Etat et Président de la République, le Grand Equateur peut rapidement



se développer. Dès lors, il appartient aux ressortissants de cette partie de s'approprier de

cette vision du Chef de l'Etat et Bertand Ewanga. Que dire de plus au regard de ce qui précède ? Sinon que la balle

se trouve dans le camp de qui de droit. Dossier à suivre.

Monga Bembe

INVESTI PRÉSIDENT DE L'UNION AFRICAINE (UA)

Les grands défis de FATSHI Béton : arts, culture et promotion !

Tout comme tout le monde le sait, le Président de la République et Chef de l'Etat de la République démocratique du Congo (RDC), Son Excellence, monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a été investi, officiellement à Addis Abeba (siège officiel de l'UA), comme le nouveau Président de cette institution panafricaine.

Un honneur fait à la RDC au regard de la vision futuriste de FATSHI Béton qui s'inscrit dans le cadre de ses aînés tels que Kwame N'Kruma, Nelson Mandela, Patrice Emery Lumumba, Laurent Désiré Kabila, Etienne Tshisekedi... pour ne



citer que ces quelques exemples. Durant son mandat, le Chef de l'Etat attend relever certains grands défis du continent relatifs à l'art, la culture et la promotion.

Il est important de souligner ici que l'investiture du Chef de l'Etat congolais à la tête de l'UA restera, à

jamais, gravé dans les annales de l'histoire de la RD Congo. Avec sa diplomatie agissante, bon nombre des analystes sont unanimes pour reconnaître que le Chef de l'Etat de la RDC sera à la hauteur de sa tâche durant son mandat.

Afro Lipopo

LA VIE DANS NOS PARTIS POLITIQUES

Survie de CONDOR : le VPM Gilbert Kakonde s'illustre en une véritable barrière !

Le parti cher au Patriarche Paul Kabaidi wa Kabaidi, le CONDOR puisque c'est de ce parti qu'il s'agit, connaît des sérieux problèmes ces derniers temps, qui risquent d'hypothéquer sa survie et même occasionner sa scission. Selon les informations en notre possession, l'acteur principal des diverses turbulences et couacs que vit ce parti ne serait autre que le Vice-Premier ministre et ministre en charge de l'Intérieur, monsieur Gilbert Kakonde.

Et pour cause ?

Toujours selon nos sources, ce dernier voudrait tout simplement mettre fin à l'existence de ce parti politique en



Le Président Paul Kabaidi wa Kabaidi

voulant imposer les siens dans la direction du



Le Vice-Premier ministre et ministre en charge de l'Intérieur, monsieur Gilbert Kakonde.

Lisez et faites lire

Afro Lipopo

Afro Lipopo

que des réactions et autres commentaires fusent de toutes parts pour dénoncer cet état des choses dont les auteurs sont connus. Pour les observateurs avertis, il est temps que CONDOR retrouve ses lettres de noblesse afin d'accompagner le Chef de l'Etat, Son Excellence monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo dans la matérialisation de son programme d'action pour l'émergence d'un Congo fort et prospère à l'horizon de l'an 2030.

Point n'est besoin de souligner ici que ce feuilleton n'est qu'une bombe à retardement qui peut exploser à tout moment et faire très mal.

C'est le moins que l'on puisse dire pour le moment. Notre propos n'est qu'une sonnette d'alarme à prendre très au sérieux. Nous y reviendrons avec de plus informations dans nos prochaines éditions.

Afro Lipopo

CONDOR.

Ce feuilleton a créé une grande effervescence au sein de cette famille politique.

Et pourtant, le géniteur de ce parti, le Patriarche Kabaidi wa Kabaidi, loin du pays où il se trouve, a toujours pesé de son poids pour remettre de l'ordre dans la boutique.

A son absence, le fondateur de CONDOR s'est toujours mis au front pour la Direction de ce parti en se choisissant des collaborateurs dignes qui peuvent pérenniser les idéaux de ce parti. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'immixtion du VPM Kakonde dans la gestion et le fonctionnement de CONDOR choque les bonnes consciences et autres co-fondateurs de ce parti.

Ce feuilleton met très mal à l'aise ses sympathisants.

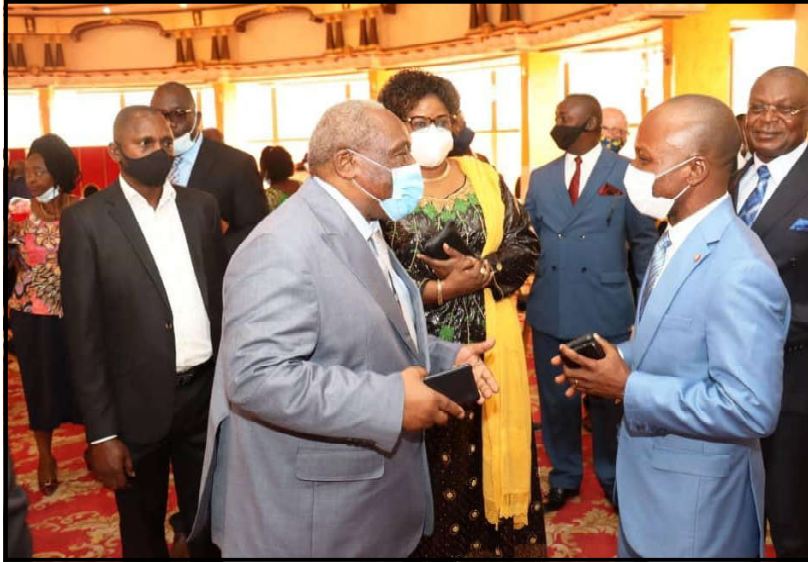
C'est dans cette optique



OCC: 12 millions USD cachés, fausse alerte

Selon une source proche de l'Office Congolais de Contrôle, il a été révélé à notre canard l'existence d'un compte bancaire meconnu de la direction des finances, ou serait logée une bagatelle somme de 12 millions de dollars américains. Découvert par les inspecteurs des finances lors de leur mission d'audit, le DG aurait justifié cette entorse à la loi des finances par le fait que ce montant serait gardé pour financer la mise en place en gestation au sein de l'Office.

Après l'entretien avec les services



attirés de l'OCC, il nous a été dit que il n'en était rien.

Sans entrer dans les détails de notre entretien, il se révèle qu'il s'agit des accusations incroyables, fausses et malveillantes

diffusées par des m a u v a i s e s personnes qui cherchent à salir gratuitement le DG Risasi Tabu, dont l'orthodoxie dans sa gestion lui attire des ennuis de part de ceux qui ne veulent

voir l'OCC décoller. Compte caché dans quelle banque, activé selon quelle procédure pour échapper à la connaissance de la Direction Financière, autant des inepties affirmées qui

démontrent que ces gens ne savent même pas comment fonctionnent les Etablissements publics.

Ainsi qu'on le voit, ce sont des allégations fondées sur la haine et l'ignorance du travail de qualité abattu par le Dg Risasi Tabu, à la satisfaction de la hiérarchie et du personnel.

En un mot comme en mille, il s'agit d'un montage fait par des gens malveillants pour décourager la politique sociale du comité de gestion dont les effets salutaires se font sentir dans le vecu du personnel.

Dossier à suivre

Afro Lipopo

CNSS : la DG Agnès Mwad se démarque des précédentes gestions de cette entreprise

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS ex-INSS) demeure et restera une de grandes entreprises du Portefeuille de l'Etat congolais.

Pas étonnant que l'autorité congolaise puisse accorder une importance capitale dans la gestion de cette société.

Ce qui étonne plus d'un bon observateur, qui suivent de près l'évolution de cette entreprise.

A ce sujet, il convient de noter

que depuis l'avènement de l'actuel numéro un de la CNSS, madame Agnès Mwad Nawej, l'évolution de cette dernière entreprise ne cesse d'aller crescendo dans le sens de répondre aux attentes des desiderata du législateur congolais. Ce qui se justifie par les réalisations faites par cette dame dans divers coins de la République.

Réhabilitation des infrastructures, améliorations des conditions de travail,



paiement à terme échu des prestations sociales... sont autant des prouesses à mettre sous la coupe de cette dame de fer rompue dans la bonne gouvernance.

Sous sa direction, plusieurs réformes ont été opérées. Celle relative au régime général sur la sécurité sociale a apporté plusieurs innovations.

Notamment en ce qui concerne les risques professionnels dans le cadre de la maternité et de la prise en charge des femmes enceintes. Agnès Mwad reste réellement une référence à suivre dans la vision du Chef de l'Etat Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Nous y reviendrons avec de plus amples informations dans nos prochaines éditions. Dossier à suivre.

Monga Bembe

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le président Mbosso N’Kodia au centre de la vision de l’Union sacrée de la Nation initiée par FATSHI

Tout le monde le sait. Après la déchéance de Jeanine Mabunda de la présidence de la Chambre basse du Parlement, un bureau d’âge avait été mis en place pour organiser la mise en place d’un autre bureau définitif. C’est la raison d’être de l’existence d’un bureau d’âge, mis en place pour ce faire, et présidé par le doyen d’âge de l’Assemblée nationale, l’honorable Mbosso N’Kodia Mpuanga.

Tous les observateurs rodés et avertis ont été unanimes pour reconnaître que ce dernier a su tirer son épingle du jeu en menant à bon port la mission qui lui avait été confiée. C’est autant affirmer que le président d’âge Mbosso, fin politicien, reste et demeure un pion incontournable au sein de l’Hémicycle du Palais du palais.

Pas donc étonnant que se présentant candidat, parmi les autres, pour l’installation du bureau définitif de l’Assemblée nationale, ce dernier puisse être élu président de l’actuel bureau de l’Assemblée nationale.

Cette élection n’est nullement un fait du hasard



comme d’aucuns pourraient le croire. En effet, étant une icône rompue dans la bonne gouvernance de la chose publique, Mbosso N’Kodia Mpuanga s’est effectivement distingué dans la direction de toutes les tâches confiées au Bureau d’âge. Et cela, avec brio et beaucoup des compétences et aussi à la grande satisfaction des honorables députés

déterminés à sauver la République démocratique du Congo de l’impasse qu’elle traverse pour le moment.

Avec la vision du Chef de l’Etat relative à la création de l’Union sacrée de la Nation, l’avènement de Mbosso N’Kodia Mpuanga vient de confirmer les dires des observateurs avertis et autres dignes filles et fils de ce pays qui sont déterminés à faire



sortir notre pays du ghetto.

C’est dans cette optique que ces mêmes observateurs sont d’avis qu’avec Mbosso N’Kodia Mpuanga, l’actuelle législature est vouée à un bel avenir pour accompagner le Président de la République et Chef de l’Etat, Son Excellence monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo dans sa vision de faire du Congo une

Nation forte et prospère.

Pour la petite histoire, il est intéressant de souligner que le président de l’Assemblée nationale actuelle a toutes les compétences pour répondre à la mission que le législateur lui a confiée.

Le Président de la République peut compter sur cette icône rompue dans la bonne gouvernance pour lui accompagner dans la matérialisation de son programme d’action.

Le moins que l’on puisse dire pour le moment est qu’on laisse tranquille le président Mbosso N’Kodia poursuivre son travail. Il mérite effectivement des éloges.

Qu’on se le tienne pour dit.

Monga Bembe



Le Shop Lumbi Gloire débute l'an 2021 avec une marche de santé de 7 heures !

Qui veut aller loin, ménage sa monture, dit un adage populaire. Les responsables du Shop Lumbi Gloire sont conscients de cette réalité. C'est dans cette optique qu'ils ne cessent de peaufiner diverses stratégies pour l'amélioration des conditions sociales de ses travailleurs pourquoi pas des autres populations de la ville province de Kinshasa.

Ayant terminé l'année 2020 en toute beauté, Shop Lumbi Gloire a démarré l'année 2021 en trombe avec une marche de santé qui a duré plus de sept heures à travers plusieurs artères de la capitale.

Les participants ont cette opportunité pour consolider leurs relations fraternelles et surtout pour échanger de ce que sera leur entreprise durant cette année nouvelle.

Tout est bien qui finit bien. Tout s'est déroulé dans une ambiance conviviale et empreinte de beaucoup de fair-play. Pour les observateurs avertis, l'exemple du Shop Lumbi Gloire mérite des éloges et vaut la peine d'être suivi par les autres opérateurs économiques opérant à travers toute l'étendue de la République.

Rappelons que le Shop Lumbi Gloire



est situé dans plusieurs coin de la ville de Kinshasa en général et à une base dans la commune de

Kintambo.
Voici l'équipe gagnante de shop lumbi:
Gloire Lumbi:

Andrien Ntele, Okitakula, Mika Kalu,
Adolphe Boko, Peniel, Joel Lumbi et le boss
Akina, Kety Gloire Lumbi
Maponda, Christ **Monga Bembe**

FPI : le DG Patrice Katebi va en guerre contre les insolubles !

Comme tout le sait, le Fonds de promotion de l'industrie (FPI) contribue pour beaucoup dans la promotion des industries locales de la République démocratique du Congo (RDC). Pas étonnant que les autorités compétentes puissent rester regardant dans ce secteur.

L'actuel Président de la République, monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a confié, à cet effet, plusieurs missions au FPI.

Le choix du Directeur général actuel de cette entreprise, monsieur Patrice Kitebi n'a pas été un fait du hasard.

En effet, l'autorité compétente a tenu compte des rigoureux critères liés à la méritocratie pour le mettre à la tête de cette importante entreprise du Portefeuille de l'Etat. Et depuis, l'homme reste toujours branché dans le cap des performances faisant du FPI un important partenaire du Gouvernement congolais.

Au moment où ce dernier met tout en œuvre pour réaliser ce rêve, certains opérateurs économiques se complaisent à flouer cet effort du gouvernement.



Radio Okapi/Photo John Bomper

C'est dans cette optique que l'actuel directeur général du

FPI est passé à la vitesse supérieure pour aller à la guerre contre les insolubles redevables envers le Fonds de promotion

de l'industrie (FPI).

Pour la petite histoire, il convient de noter le patron de cette entreprise ne ménage aucun effort pour mener à bon port la mission que le législateur lui a confiée.

Même les incroyables sont unanimes pour avouer que le numéro un du FPI s'acquitte bien de son travail.

En effet, Kitebi mérite des éloges. Comme quoi, l'on ne jette des pierres que sur des arbres qui portent des fruits. C'est tout dit.

Afro Lipopo

CHRONIQUE RELIGIEUSE

ACK/Kalembe Lembe : François Mutombo toujours à la pointe des prédications révélatrices !

Si Dieu ne bâtit pas, celui qui bâtit, bâtit en vain, disent les écritures saintes. L'Eglise du pasteur François Mutombo reste fidèle à cette vision divine de ce serviteur de Dieu.

Voici L'Homme, Ecce Homo ... d'autres noms suivront certainement. Mais, pour le moment, le numéro un de l'ACK/Kalembe Lembe continue à porter très haut l'étendard de son Ministère.

Et cela, à la grande satisfaction des fidèles chrétiens de Jésus Christ.



Pour la petite histoire, il sied de noter que ce serviteur de Dieu a réussi à

inscrire son nom en lettre d'or dans les annales de l'histoire des Eglises de réveil de la République démocratique du Congo.

Ses œuvres philanthropiques en disent long sur son parcours dans son Ministère pastoral.

Outre ce ministère, l'homme excelle dans un entrepreneuriat qui surprend tous les Congolais. Ces derniers se disent la main de Dieu utilise puissamment ce serviteur de Dieu.

Afro Lipopo

ABANDONNÉ À SON TRISTE SORT DEPUIS DES LUSTRES

Le quartier Mombele hausse le ton : la REGIDESO et la SNEL provoquent le Chef de l'Etat

Trop, c'est trop, ne cesse de clamer la population du mythique quartier Mombele de la ville province de Kinshasa. Ce quartier historique est connu des Kinois et Kinois comme un oasis des patriotes. Curieusement, malgré son statut d'un quartier présidentiel, cette partie de la capitale est abandonnée à son triste sort depuis des décennies. Incroyable mais vrai.

Las de croupir dans ces souffrances multidimensionnelles, les habitants du Quartier Mombele sont montés au créneau pour dénoncer cet abandon de la part des autorités compétentes du pays. Un délaissement qui n'a pas encore dévoilé ses vraies facettes. Un feuilleton qui n'a que trop duré, affirmant même les extrémistes.

Coup d'œil sur le rétroviseur

Pour la petite histoire, il est important de souligner que personne dans la ville province de Kinshasa n'ignore que la commune de Limete a toujours été considérée comme la commune présidentielle de la capitale.

Et cela, depuis le feu papa Etienne Tshisekedi wa Mulumba, sous le régime du maréchal Mobutu, en passant par les régimes des Kabila père et fils pour en aboutir au régime actuel de Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, « Fatshi ».

Pour rappel, nous devons retenir que c'est vers les années 80 que papa Etienne Tshisekedi et les siens avaient créé l'Union pour la Démocratie



et le Progrès Social (UDPS), que cette commune avait été surnommée commune présidentielle. Etant donné que le Quartier Mombele, très proche de la résidence du Président de l'UDPS, était aussi considérée comme quartier présidentiel et qu'à tout le coup, lorsqu'il y avait des bouclages ou autres descentes policières, c'était le Quartier Mombele qui défendait la couleur de

l'UDPS.

Chose étonnante aujourd'hui, sous la houlette du fils de Papa Etienne Tshisekedi wa Mulumba, Président de la République actuellement, le Quartier Mombele est, maintenant et contre toute attente, considéré comme une poubelle présidentielle. Pas d'électricité ni de l'eau de la Régideso. Pour la population du Quartier

Mombele, c'est comme si la SNEL (Société nationale d'électricité) et la REGIDESO tiennent à bloquer les actions sociales de FATSHI dans cette partie de la capitale. Dommage.

Nul n'ignore également que ce quartier n'est pas comme les autres quartiers de la ville province de Kinshasa. En effet, à ce sujet, il y a lieu de retenir que c'est le seul quartier qui a été reconnu et attribuer aux autochtones de la ville province de Kinshasa après un dur combat mené par Pierre Mombele à la table ronde de Bruxelles.

Géniteur de la star congolaise Ngatshié Mombele alias Stervos Niarkos tant chanté par l'artiste musicien Shungu Wembadio alias Papa Wemba.

Dès lors, il appartient aux autorités compétentes de se pencher sur les problèmes que connaissent les habitants de ce quartier qui vivent comme dans un village. Il y va de l'intérêt de tout le monde. Qu'on se tienne pour dit. Nous y reviendrons.

Afro Lipopo

Wael Achour : l'homme de marque de l'IBC !

Ils sont rares ces étrangers qui naissent et viennent en République démocratique du Congo pour soulager et améliorer, tant peu soit-il, les conditions sociales des Congolais. Parmi ces rares oiseaux, Wael Achour en est une.

Il occupe une place de choix dans la société congolaise.

Il suffit de jeter un regard rétrospectif sur la kyrielle des produits que l'Industrie des boissons au Congo (IBC) pour s'en rendre compte de sa valeur au sein de la société congolaise en général et particulier des Kinois et Kinois.

Pour la petite histoire, il est intéressant de signaler que monsieur Wael Achour



est le directeur commercial et marketing d'IBC. La visibilité des produits IBC sur le marché congolais

n'est plus à mettre en doute.

A titre illustratif, l'on citera seulement les produits tels que : Eau Eden, Africa Fan Black Power, Chivita, Orangina....

Ces différents produits connaissent un franc succès dans la ville province de Kinshasa suite à l'esprit managérial du fameux Directeur commercial et marketing, Mr Wael Achour. L'engouement suscité par les produits de l'Industrie des Boissons au Congo (IBC) reste un exemple frappant. Un bel exemple à suivre par les autres opérateurs économiques étrangers qui ont choisi la République Démocratique du Congo leur deuxième patrie. Fière chandelle.

Afro Lipopo

INDUSTRIE DES BOISSONS AU CONGO

Le N°1 des boissons en RDCongo !

chivita

ORANGINA

BLACK POWER

Africa fun

EDEN

A L'OCCASION DU 4ÈME ANNIVERSAIRE DE SA MORT

Boxe : organisation du 1er Trophée dédié à l'héros national Etienne Tshisekedi wa Mulumba

A l'occasion de la commémoration du 4ème anniversaire de la mort du Sphinx de Limeté et héros national de la République démocratique du Congo, monsieur Etienne Tshisekedi wa Mulumba, il est prévu plusieurs manifestations à travers le pays le 20 février 2021, date de la mort de ce fils aîné de l'opposition congolaise.

Le Mouvement sportif congolais n'est pas demeuré en reste de ces manifestations.

C'est dans cette



optique que sous la houlette du célèbre coach Tshibanda Wata Judex, précurseur de la boxe féminine en RD

Congo, il est prévu l'organisation d'un gala de boxe à cette date. Pour rappel, il convient de souligner que cet

événement se déroulera à l'Esplanade du siège de la permanence de l'UDPS (Union pour la

démocratie et le progrès social), sise 10ème Rue dans la commune de Limeté.

Les organisateurs de ce gala de boxe sont formels : « Ce 1er Trophée de l'héros national Etienne Tshisekedi Tshilombo est dédié au peuple d'abord ».

Cette soirée promet d'être riches en couleurs et plein des rebondissements. Rendez-vous est donc pris. Nous y reviendrons avec de plus amples informations dans nos prochaines éditions.

**Camille Malengo
Monga Bembe**

Banco pour les anciens de TP Mazembe !

Le Tout Puissant Mazembe de Lubumbashi (Haut Katanga) est devenu un modèle et une référence dans le domaine du ballon rond en République démocratique du Congo, en Afrique et dans le monde.

Quintuple champion d'Afrique des clubs (1967, 1968, 2009, 2010 et 2015) une finale perdue en Coupe du monde des clubs contre Inter de Milan (Italie) avec Samuel Eto'o.

les performances sportives enregistrées dans les divers stades de la planète foot, le TPM est devenu formateur et exportateur des joueurs talentueux en Afrique (Angola, Congo, Maroc, Soudan, Egypte) et en Europe (Angleterre, Allemagne, Belgique, France, Espagne, Suisse, Ukraine, Turquie, Israël...).



Dieumerçi Mbokani Monaco, Dynamo Ali Samathu (FC Genk, (RSC Antwerpen, AS Kiev, WBH...), Bwana Aston Villa UK),

FOOTBALL EN EUROPE (UEFA)

RD Congo : voici le quatio gagnant

Quatre joueurs internationaux congolais ont émergé dans des championnats professionnels disputés dans les pays européens durant la saison sportive 2019-2020.

Le premier, sans doute le plus expérimenté, Dieumerçi Mbokani, a remporté deux Trophées en Belgique : vainqueur de la

Coupe royale avec RSC Antwerpen contre Bruges (1-0) et plébiscité soulier d'or avec 18 buts. Meilleur buteur africain dans l'UEFA.

Le second, le plus chanceux, Chancel Mbemba a réussi un doublé audacieux lors de la finale de la Coupe de Portugal. FC Porto-FC Benfica (2-0). Ce défenseur et médiateur a marqué cinq buts en six

titularisations.

Le troisième meilleur joueur du CHAN Rwanda 2018 avec les Léopards de Jean Florent Ibenge Ikwamé Nkrumah, ce n'est que Neschak qui a également frappé deux fois avec le FC Young Boys de Suisse contre FC Selveste (2-0). Du coup, les jaunes et noirs sont qualifiés pour la LOCOFERA 2020-2021.

Quant au quatrième, mais pas le moindre, l'auteur à Luanda (Angola-RDC : 0-1), a réussi admirablement sa partition avec le FC Fuelham, leader en championships (D2). Ce team, entraîné par Jean Amadou Tigana, est remonté en Ligue anglaise (L1) pour la saison sportive post coronavirus.

**Jean Marie
Mandjoku**